

A.D.F. – ART DES FENETRES

Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 58 avenue du Marechal Foch - 78130 LES MUREAUX
R.C.S VERSAILLES 394 878 086

Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société à responsabilité limitée
A.D.F. – ART DES FENETRES, en société par actions simplifiée

Michel BACHETTE-PEYRADE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris
194 Bis, rue de Rivoli 75001 PARIS

Michel BACHETTE-PEYRADE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de PARIS

A.D.F. – ART DES FENETRES
Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 58 avenue du Marechal Foch - 78130 LES MUREAUX
R.C.S VERSAILLES 394 878 086

**Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société à responsabilité limitée
A.D.F. – ART DES FENETRES, en société par actions simplifiée**

Aux associés,

En ma qualité de commissaire à la transformation, désigné en application des dispositions des articles L 223-43 et L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associées en date du 30 mars 2026, j'ai établi le présent rapport afin :

- De vous présenter mon analyse de la situation de la société ;
- De vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Présentation de la société à responsabilité limitée A.D.F. – ART DES FENETRES

La société **A.D.F. – ART DES FENETRES** est une société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 €, dont le siège social se situe 58 avenue du Marechal Foch - 78130 LES MUREAUX, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 394 878 086.

La société a pour activité principale la vente et la pose de menuiserie en PVC, bois et aluminium, de portails, de stores et de cuisines équipées, et plus généralement, toutes les opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales ou industrielles pouvant favoriser le développement ou la réalisation de l'objet ci-dessus défini.

Son capital s'élève à 7.622,45 euros, divisé en 500 parts sociales, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 15,24 euros chacune.

Monsieur Christian ANDRE assure les fonctions de Gérant.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes annuels du dernier exercice clos le 31 mars 2025 arrêtés par la gérance, faisaient apparaître les éléments suivants :

A l'actif :

▪ Immobilisations corporelles :	20.771 €
▪ Immobilisations financières :	11.583 €
▪ Stocks de marchandises :	15.171 €
▪ Clients et comptes rattachés :	34.346 €
▪ Créances diverses :	15.790 €
▪ Disponibilités :	288.734 €
▪ Charges constatées d'avance :	13.236 €

Au passif :

▪ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	3.952 €
▪ Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	125.055 €
▪ Dettes fiscales et sociales :	54.916 €
▪ Autres dettes :	94.801 €

Les capitaux propres de la société au 31 mars 2025, ressortaient positifs pour un montant de 120.910 €, compte tenu du bénéfice de l'exercice de 97.633 €, pour un capital social de 7.662,45 € intégralement libéré.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025 ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés en date du 8 septembre 2025.

La situation comptable pour la période de 7 mois s'étendant du 1^{er} avril au 31 octobre 2025 fait apparaître des capitaux propres positifs pour un montant de 128.013 € compte tenu d'un résultat intermédiaire bénéficiaire de 7.103 €.

La trésorerie globale au 28 février 2026 ressortait positive pour un montant de 315.947,18 €.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, notamment les postes, « Immobilisations corporelles », « Immobilisations financières », « Stocks de marchandises », « Clients et comptes rattachés », « Autres créances », « Disponibilités », « Capitaux propres », « Emprunts et dettes financières diverses », « Dettes fournisseurs et comptes rattachés », « Dettes fiscales et sociales » et « Autres dettes » ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres, déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

Conclusion

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 2 avril 2026.

Le commissaire à la transformation

Michel Bachette-Peyrade
Michel BACHETTE-PEYRADE
Commissaire aux comptes